PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, dûment convoqués par la Présidente Nathalie BABOUHOT, le dix mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à Mirecourt (Salle Polyvalente).

Présents:

Mesdames et Messieurs

ADAM Christine, BABOUHOT Nathalie, BASTIEN Denis, BISCH Stéphane, BREGEOT Jean-Marie, CHERRIER Didier, CHIARAVALLI Danièle, CLAUDE Michèle, CLOCHEY Alain, COMESSE-DAUTREY Colette, CONTEJEAN Jérôme, DENIS Christian, FERRATIER Philippe, FERRY Jean-Luc, FORTERRE Michel, FRAMENT Marie-Brigitte, GASQUIN René, GAUTHIER Cyrille, GERARD Jean-Claude, GREPINET Gérard, GUILLER Marc, HAYOTTE Laurent, HERBELOT Yveline, HUEL Jean-Luc, IZZILLO Danielle, JEANDEL Emilien, LAIBE Jean-François, LARCHER Philippe, LAURENT Isabelle, LHOTE Serge, MAILLARD Dominique, MALLERET Fabien, MANGIN Jean-Marie, MARCHAL Emmanuel, MARTIN Sandrine, MENETRIER Cédric, MOINE Marie-Odile, MOUROT Alain, MUNIERE Véronique, NICOLAS Corinne, NICOLAS Philippe, NOEL Gérald, OSWALD André, PERREIN Philippe, PERRIN Ervé, PERRON Audrey, PREAUT Marie-Laure, RENAUX Serge, RUGA Roland, SANCIER Jean-Claude, SERDET Dominique, SERRA Géraldine, SILLON Anne, SIMONIN Anne, TALLOTTE Claude, THOUVENIN Christian, THOUVENIN de VILLARET Laure, TISSIER Philippe, VAILLANT Christian, VALANCE Serge, VANTINI Marilyna, VAUBOURG Jean, ROLIN Céline, VIDAL Françoise

<u>Absents excusés</u>:

ADAM Mathieu, BARBE Alain, BELAZREUK Salim, CHAPELIER Thierry, CHERPITEL Philippe, CLEMENT Valérie, COLIN François, COMESSE Laurent, DAVAL Philippe, FRANQUEVILLE Joachim, GIRON Philippe, HENRION Edwige, JACOPIN Anne, JEANDEL Arnaud, MAIRE Claude, NAGELEISEN Julien, PERRIN Denny, PINOS Joël, PREVOT-PIERRE David, TOCQUARD Roland, TRELAT Janine, BARBIER Elisabeth, CROCHETET Pascal, DEL Michel, DURET Myriam, VILLIERE David, VIRION Jean-François, WALTER Bruno

Absents excusés ayant donné pouvoir :

ANNEN Bernard à TISSIER Philippe, AUBRY Gérard à MARCHAL Emmanuel, CITOYEN Patrick à RUGA Roland, HALLUIN Jean-Christophe à THOUVENIN Christian, HURIOT Joris à HUEL Jean-Luc, JAMIS Patrice à MALLERET Fabien, MARCHAL-LABAYE Christine à VAUBOURG Jean, RAMBAUT Patrick à CLAUDE Michèle, SEJOURNE Yves à SILLON Anne

Secrétaire de séance : GAUTHIER Cyrille

Quorum: 64 présents + 9 pouvoirs = 73 votants

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
- 1. Comptes de gestion 2024;
- 2. Comptes administratif 2024;
- 3. Affectation de résultats 2024;
- 4. Débat d'orientation budgétaire 2025;
- 5. Ouverture de crédits d'investissements 2025 ;
- 6. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2026 ;
- 7. Tableau des effectifs;
- 8. Rapport d'activités 2023 de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon;
- Attribution de fonds de concours aux opérations d'équipement des communes sinistrées par les inondations;
- 10. Questions et informations diverses.
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;

VOTE: unanimité

- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :
- ➤ Décision n°2024-32 : Mise à disposition d'un agent d'entretien auprès de la commune d'Oëlleville (2h hebdo)
- ➤ Décision n°2024-33 : Tarifs de remboursement de frais de mise à disposition de personnels et de véhicules
- Décision n°2024-34: Tarifs des abonnements et impressions à la médiathèque intercommunale de Mirecourt
- Décision n°2024-35 : Révision des loyers 2025
- Décision n°2025-01 : Placement de trésorerie Ouverture de comptes à terme
- Décision n°2025-02 : Redevance d'utilisation du quai de transit pour 2025
- Décision n°2025-03 : Tarifs d'entrée au Musée de Mirecourt
- Décision n°2025-04 : Tarifs de vente au Musée de la Lutherie
- Décision n°2025-05 : Tarif opération spéciale Printemps du cinéma 2025
- Décision n°2025-06 : Tarif de vente de compost, composteurs et récupérateurs d'eau 2025

VOTE: unanimité

- Compte rendu des <u>décisions du Bureau</u> exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :
- Décision n°2024-44 : Demandes de subventions : Projets 2025 exposition Musée de Mirecourt
- Décision n°2024-45 : Demandes de subventions : Projet " les acteurs de la fabrication de la musique » Musée de Mirecourt
- Décision n°2024-46 : Demande de subventionLEADER 2024-2030 pour le Forum de l'emploi 2024
- Décision n°2024-47 : Don suite à la dissolution de l'association Chanteluth
- Décision n°2024-48 : Avenant au pacte territorial de réussite de la transition écologique
- Décision n°2024-49 : Plan récolement décennal des collections du Musée de Mirecourt 2016-2025

- Décision n°2024-50 : Convention d'occupation du domaine public avec la SEM Terr'EnR
- ▶ Décision n°2025-01 : Cession du lot 2 de la zone d'activités de l'ancienne Cotonnière II à la SAS TM INVEST
- Décision n°2025-02 : Création d'un poste de chargé de mission transition écologique (35h hebdo)
- Décision n°2025-03 : Règlement intérieur de la médiathèque intercommunale
- Décision n°2025-04 : Création d'un poste d'agent technique polyvalent (35h hebdo)
- Décision n°2025-05 : Acquisition foncière à Poussay Installation d'une station de relevage
- Décision n°2025-06 : Rétrocession du lot 7 de la zone d'activités de l'ancienne Cotonnière II
- Décision n°2025-07 : Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à Oëlleville (21h hebdo)
- Décision n°2025-08 : Stratégie d'inclusion numérique « France numérique ensemble »
- Décision n°2025-09 : Servitude de passage Demande de versement d'indemnité
- Décision n°2025-10 : Opération récupérateurs d'eau de pluie

VOTE: unanimité

1. Comptes de gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire de l'exercice 2024 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

2. Comptes administratifs 2024

2.1. Budget principal

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire - budget principal, de l'exercice 2024.

Après présentation du compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2024, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, Présidente quitte la séance avant le vote.

Le 1^e vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2024, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 691 012.44 €	2 817 930.58 €	- 873 081.86 €
FONCTIONNEMENT	9 616 270.43 €	14 559 935.56 €	4 943 665.13 €

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2024.
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser	Restes à réaliser	
	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	2 290 885.67 €	2 318 950.30 €	

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.2. Budget annexe ZAE

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget ZAE foncière pour l'exercice 2024.

Après présentation du compte administratif du budget ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2022, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, Présidente quitte la séance avant le vote.

Le 1^e vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2024, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	628 463.21 €	628 463.21 €	0.00€
FONCTIONNEMENT	628 463.21 €	628 463.21 €	0.00€

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2024.
- 3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.3. Budget annexe assainissement

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2024.

Après présentation du compte administratif du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2024, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, Présidente quitte la séance avant le vote.

Le 1^e vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2024, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 252 154.36 €	3 391 416.55 €	139 262.19 €
FONCTIONNEMENT	1 649 321.38 €	3 086 882.50 €	1 437 561.12 €

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2024.
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	868 173.45 €	670 712.69 €

^{4°)} vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectations des résultats 2024

3.1. Budget principal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2024 du budget principal de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au <u>budget primitif principal</u> 2025.

Les résultats de clôture 2024 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : 4 943 665,13 €
- Déficit d'investissement de clôture de : 873 081,86 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2025 sont les suivants :

-Dépenses : 2 290 885,67 € -Recettes : 2 318 950,30 €

Après reprise des restes à réaliser (recettes-dépenses), soit un excédent de 28 064,63 € et compte tenu du déficit d'investissement de fin 2024, soit 873 081,86 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de 845 017,23 €.

Synthèse des opérations de résultats du budget principal :

		Dépenses	Recettes
	Investissement recette		
	affectation c/ 1068		845 017,23 €
report 002	Fonctionnement		4 098 647,90 €
report 001	Investissement	873 081,86 €	

3.2. Budget annexe assainissement

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention : NOEL Gérald), décide d'affecter les résultats 2024 du budget assainissement de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au <u>budget primitif</u> 2025.

Les résultats de clôture 2024 sont :

Excédent de fonctionnement de clôture de : 1 437 561,12 €
Excédent d'investissement de clôture de : 139 262,19 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2025 sont :

-Dépenses : 868 173,45 € -Recettes : 670 712,69 €

Après reprise des restes à réaliser (recettes-dépenses), soit un déficit de 197 460,76 € et compte tenu du déficit d'investissement de fin 2024, soit 139 262,19 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de 58 198,57 €.

Synthèse des opérations de résultats du budget annexe assainissement :

	_	Dépenses	Recettes
	Investissement recette		
	affectation c/ 1068		58 198,57 €
report 002	Fonctionnement		1 379 362,55 €
report 001	Investissement		139 262,19 €

3.3. Budget annexe ZAE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2024 du budget ZAE de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au budget primitif 2025.

Les résultats de clôture 2024 sont :

fonctionnement de clôture de : 0 €
investissement de clôture de : 0 €

Synthèse des opérations de résultats du budget annexe ZAE :

		Dépenses	Recettes
report 002	Fonctionnement	0€	0€
report 001	Investissement	0€	0€

4. Débat d'orientations budgétaires 2025

La Loi prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

La Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025. Le rapport en pièce jointe reprend les orientations budgétaires pour 2025 et vise à introduire le débat. Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, la Présidente déclare clos le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Michel FORTERRE, Maire d'AVRAINVILLE, demande si la CCMD va acheter la gare et pour quoi faire.

Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond que la gare est pour l'instant la propriété de la SNCF et qu'il est prévu qu'elle la cède à la Région.

« Ensuite, plusieurs possibilités sont envisagées et on réfléchit à ce que l'on va en faire. Cela peut être un projet commercial, France services, ça peut être également une maison de santé. Pour l'instant, nous n'avons pas le prix. Aucune décision n'est prise et j'ai toujours l'habitude d'avancer prudemment. L'acquisition n'est pas budgétée, on attend de voir. »

Monsieur Gérald NOEL, Maire de BAINVILLE-AUX-SAULES, pose la question de savoir ce qu'il va advenir des travaux.

Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond que c'est le porteur de projet qui assumera, nous ne mettrons pas la charrue avant les bœufs.

Madame Marilyna VANTINI, Maire de VILLERS, pose la question de savoir si l'ARS va financer le poste du chargé de mission affecté au Conseil Local de Santé.

Monsieur le Directeur Général des Services, Mathieu SCHICKEL précise qu'effectivement il y a une subvention annuelle de 12.500 € sur 5 années.

5. Ouverture de crédits d'investissement 2025 n°2

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés autorise la Présidente à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement du budget assainissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent :

OPERATION	MONTANT	Descriptif
OPNI - 23 - 2315 - 304C3S	1500 €	Opération PAPI Madon
TOTAL GENERAL	1500,00€	

6. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires au titre de l'année 2026

Vu la délibération en date du 28 novembre 2023 qui définit les clés de répartition pour le financement des systèmes d'assainissement unitaire entre le budget annexe de l'assainissement collectif de la communauté de communes et les budgets principaux des communes concernées.

Vu la méthodologie de calcul de la contribution de chaque Commune concernée au titre des eaux pluviales telle que décrite ci-après :

- La contribution Eaux Pluviales, de chaque Commune membre concernée par l'existence d'un réseau unitaire d'assainissement sur son territoire, pour l'année N, sera déterminée au vu des dépenses effectivement constatées à la fin de l'exercice N-2 au Compte Administratif du budget annexe d'assainissement de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE;
- Cette contribution d'eaux Pluviales pourra donc évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des dépenses réellement constatées ;
- <u>Participation totale de Contribution au Fonctionnement annuelle attendue</u>, du budget principal de chaque Commune membre concernée vers le budget annexe de l'assainissement collectif de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE, à hauteur de **20** % d'un montant de **60** % des charges de fonctionnement du budget annexe d'assainissement de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE,
- <u>Participation totale de Contribution d'Investissement annuelle attendue</u>, du budget principal de chaque Commune memebre concernée vers le budget annexe de l'assainissement collectif de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE, à hauteur de **30** % d'un montant de **60** % des dépenses d'investissement (dotation aux amortissements d'investissement dotation aux subventions d'investissement + charges financières liées aux intérêts) du budget annexe d'assainissement de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE.
- Pour le cas particulier des travaux de mise en séparatif de réseaux unitaires existants, imputation des dépenses correspondantes au réel des charges identifiables distinctement entre la gestion du pluvial et celle de l'assainissement collectif, avec utilisation des clés de répartition ci-dessus pour les dépenses qui ne seraient toutefois pas individualisables.

Le calcul de la Contribution Eaux Pluviales pour chaque Commune membre concernée, pour l'année N est le suivant :

$$CEP_{CN} = (PCF_{N-2} + PCI_{N-2}) * (I_{UC}/I_{UT})$$

Avec:

- CEP_{CN}: Contribution d'Eaux Pluviales annuelle pour l'année N de la commune concernée en €/an H.T.,
- PCF_{N-2}: Participation totale de Contribution au Fonctionnement annuelle attendue en €/an H.T. calculée sur la base des charges de fonctionnement du compte administratif de l'année N-2 du budget assainissement de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE, avec :
- $PCF_{N-2} = 0.2 * 0.6$ (charges à caractère générale + charges de personnel, frais assimilés + autres charges de gestion courante)
- PCI_{N-2}: Participation totale de Contribution d'Investissement annuelle attendue en €/an H.T. calculée sur la base des charges d'investissement du compte administratif de l'année N-2 du budget assainissement de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE, avec :
- $PCI_{N-2} = 0.3 * 0.6 *$ (Dotation aux amortissements des immobilisation corporelles et incorporelles dotation aux amortissements des subventions d'investissement transférables + charges financières liées aux intérêts d'emprunts)

- l_{UC} : Linéaire du réseau unitaire d'assainissement de la commune concernée ;
- l_{UT} : Linéaire total du réseau unitaire de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE.
- Le calcul de ces participations d'eaux pluviales pour chaque commune concernée sera effectué en février de l'année N, afin que les crédits correspondants soient inscrits au budget primitif de l'année N comme suit :
- Budget principal de la commune concernée en Dépenses à l'article 6558 (Autres contributions obligatoires eaux pluviales) ;
- Budget annexe d'assainissement de la C.C. de MIRECOURT-DOMPAIRE en Recettes à l'article 7063 (Contribution du principal des communes concernées eaux pluviales).

COMPTE ADMINISTRATIF 2024			
Charges de fonctionnement			
	EXERCICE 2024		
Chapitre	libellé	Crédits employés	
011	Charges à caractère générale	441 649,36 €	
012	Charges de pesonnel, frais assimilés	275 262,94 €	
65	Autres charges de gestion courante	14 372,17 €	
To	tal charges de fonctionnement :	731 284,47 €	
Charges de f	Coefficient de pondération : onctionnement pour Communes Unitaire	0,6	
_	harges de fonctionnement retenu :	438 770,68 €	
	ent de pondération - participation EP :	0,2	
	entant total de la particpation EP		
	ux charges de fonctionnement	87 754,14 €	
	COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
	Frais d'amortissements et d'inté	érêts d'emprunts	
	EXERCICE 2024	4	
Chapitre	libellé	Crédits employés	
66	Charges financières - Intérêts	54 500,24 €	
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	720 325,40 €	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	- 273 875,15 €	
Total charge:	s amortissements et intérêts d'emprunts :	500 950,49 €	
	Coefficient de pondération :	0.6	
Charges d'ai	mortissements pour Communes Unitaire	0,6	
Total charges d'amortissements et d'intérêts retenu :		300 570,29 €	
Coefficient de pondération - participation EP :		0,3	
Mo	ntant total de la particpation EP	90 171,09 €	
aux cha	rges d'amortissements et d'intérêts	00 11 1,00 0	
		4== 00= 00= 0	
Total du r	nontant de la participation EP :	177 925,22 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :

- décide de fixer les participations financières de l'année 2026 pour la gestion des réseaux unitaires comme suit :

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS E.P. EN FONCTION DES LINEAIRES DES RESEAUX UNITAIRES PAR COMMUNE MEMBRE DISPSOANT D'UN RESEAU AC

Exercice:	2026	
Communes	Participation eaux pluviales HT	πс
MATTAINCOURT	4 007,65 €	4 408,42 €
MIRECOURT	122 310,36 €	134 541,40€
POUSSAY	15 159,60 €	16 675,55€
RAMECOURT	1 158,26 €	1 274,09 €
AMBACOURT	4 513,32 €	4 964,66 €
PUZIEUX	5 541,98 €	6 096,18 €
JUVAINCOURT	3 998,29 €	4 398,12 €
DOMPAIRE	4 850,75 €	5 335,83 €
MADONNE ET LAMEREY	5 663,94 €	6 230,34 €
MADEGNEY	3 388,82 €	3 727,70€
VILLE SUR ILLON	4 042,92 €	4 447,21€
REGNEY	518,26€	570,08€
BOUXIERES AUX BOIS	2 771,07 €	3 048,18 €
TOTAL:	177 925,22 €	195 717,75€

- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget assainissement 2026 de la communauté de communes ;
- autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés décide de la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Adjoint technique à temps complet à hauteur de 35/35°, à compter du 14 avril 2025 (service de collecte des ordures ménagères et déchèterie) : + 1
- Conseiller socio-éducatif à temps complet à hauteur de 35/35^e, à compter du 1^e avril 2025 (chargé de mission Santé Sécurité et Prévention) : + 1
- Assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de $4/20^e$ à compter du 1^e septembre 2025 (Ecole de Musique) : + 1

8. Rapport d'activités 2023 de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés adopte le rapport d'activités 2023 de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon.

9. Attribution de fonds de concours aux opérations d'équipement des communes sinistrées par les inondations

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes a mis en place un fonds de concours à destination des communes reconnues en état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 23/09/2024 (21 communes), pour les aider au financement d'opérations d'équipement.

Il est proposé d'effectuer une seconde attribution de fonds de concours aux opérations ci-après, au regard des dépenses d'équipement présentées par les communes.

Commune	Nature des dépenses	Montant HT dépenses prévisionnelles
LES ABLEUVENETTES	Travaux de voirie et Pont Rue du Moulin	21 406,25
PIERREFITTE	Travaux complémentaires Voirie VC3	7 291,75
THIRAUCOURT	Travaux de voirie (places et stationnement)	12 058,00 €
VELOTTE-ET-	Travaux sur chemin	5 400,00 €
TATIGNECOURT	communal	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours du 23 mai 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024 relative à la création de fonds de concours pour les communes sinistrées par les inondations,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :

- décide d'allouer un fonds de concours de 2 000,00 € à chacune des communes suivantes pour leur projet d'équipement indiqué ci-dessus : LES ABLEUVENETTES, PIERREFEITTE, THIRAUCOURT, VELOTTE-ET-TATIGNECOURT.
- autorise la Présidente à signer, avec chaque commune bénéficiaire d'un fonds de concours, la convention déterminant les conditions d'attribution et de versement de celui-ci, suivant la convention-type adoptée par délibération du bureau,

10. Questions diverses

Projection du film « Et si l'écologie était la matrice des politiques intercommunales ? »

Calendrier prévisionnel 2025 :

- Conférence des Maires : 1e avril à 20h à Dompaire (pôle intercommunal)

- Conseil communautaire : 14 avril 2024 à 20h à Mirecourt (cinéma)

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00

La Présidente

Nathalie BABOUHOT

Le secrétaire de séance

Cyrille GAUTHIER